PROANDCO

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

QUEIGE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

PLAN DE ZONAGE
4.2.2 Secteur nord ouest

Echelle: 1/2500

Révision du PLU
2016 - 2017
Projet

**Légende :**

- Extension zone agricole
- Extension zone constructible
- Nouvelle zone constructible
- Suppression zone constructible
- Zone de loisirs
- F30401036 - 21ha - Ferme en service; nombre ha exploités
- © Chalet alpage à supprimer
- (C) Chalet alpage à conserver

## LEGENDE ZONAGE P.L.U.

### U ZONES URBAINES - HABITAT ET ACTIVITES

- UA Secteur ancien et dense
- UD Secteur d'extension de l'habitat
- UE Secteur destiné aux activités économiques
- Ui Secteur en assainissement individuel
- UL Secteur destiné à la construction de logements touristiques

### AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser à court terme

- 1AUb - secteur destiné prioritairement à l'habitatsous forme dense
- 1AUc - secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne densité

### A ZONES AGRICOLES

- A Secteur agricole
- Aa Secteur destiné à la protection à long terme des terres agricoles et du paysage
- Ah Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- d Bâtiment pouvant changer de destination (article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

### N ZONES NATURELLES

- N Secteur à caractère naturel
- NL Secteur destiné aux loisirs
- NLi Secteur destiné aux loisirs dans lequel toute occupation et utilisation nouvelle des sols est interdite en raison du risque d'inondation
- Nb Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

### INDICES

- © c Application de l'article L.145-3 du Code de l'Urbanisme (procédure des chalets d'alpage et bâtiments d'estive)
- (F) F Exploitation agricole
- Secteur PPRN Secteur concerné par un risque naturel. Consultation du PPR (Plan de Prévention des Risques Naturels) obligatoire

### DIVERS

- Périmètre concerné par l'article L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme, relatif à la mixité sociale
- Axe bruyant
- Périmètre des 100 mètres
- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

### EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 Amélioration de voirie Commune 168 m²

COMMUNE DE MARTHOD

COMMUNE DE CESARCHES

Changer en Ui
Mettre Fd
Enlever le C
Ruine
Zone réservée verger
Remettre en A continuité agricole
Zone A
Supprimer zone N
Changement en Fd
Annexe existante
Cimetière
Extension zone UD
Supprimer ce trac
Zone extension habitat au village. OAP
Enlever le C
Ruines